

# COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DE-MAILLE



# DICRIM

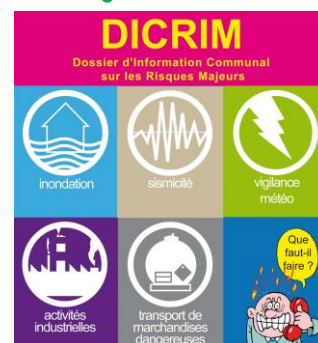
Document d'information communal sur les risques majeurs



« Connaitre

Prévenir

Maitriser «



Savoir réagir face aux risques majeurs

# Éditorial

La sécurité des habitants de la commune est l'une des préoccupations de la municipalité. A cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions à mener afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Le présent document, s'appuie sur le dossier départemental sur le risque majeur (D.D.R.M.) qui a été réactualisé en juin 2012 par le Préfet de la Vienne et réunit les informations nécessaires à la mise en oeuvre de l'information préventive de la commune.

Il ressort de ce document que notre ville est concernée par 4 risques naturels:

- inondation
- sismique
- mouvement de terrain et cavités
- tempête (canicule et grand froid)

et par 1 risque technologique

- transport de matières dangereuses,

Je vous invite à lire attentivement ce document et de le conserver précieusement.

**Le Maire de SAINT-PIERRE-DE-MAILLE**  
**Enguerrand DELANNOY**

## Cadre législatif

- L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

- Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

[www.zerorisque-gouv.fr](http://www.zerorisque-gouv.fr)

Lieu de mise en consultation du DICRIM :

**Mairie** - 2 rue du 8 mai - 86260

Tel : 05 49 48 60 19 fax : 05 49 48 43 85

Email : [contact@saint-pierre-de-maille.fr](mailto:contact@saint-pierre-de-maille.fr)

# Sommaire

*Éditorial*

*Sommaire*

- *Le risque majeur*
  
- *Le risque inondation*
- *Le risque sismique*
- *Le risque mouvement de terrain*
- *Le risque tempête*
- *Le risque canicule*
- *Le risque grand froid*
- *Le risque transport de matières dangereuses*
  
- *L'alerte*
  
- *L'évacuation*
  
- *Numéros utiles*





# Le risque majeur

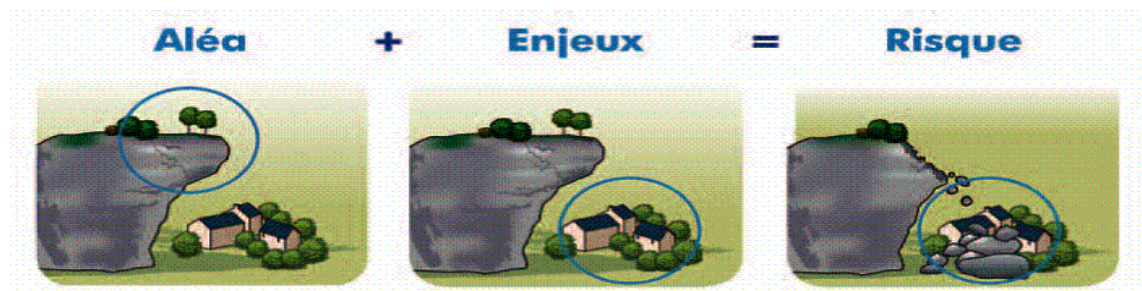
**Le risque** majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle, ou occasionné par l'homme (anthropique), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique : l'**aléa** ;
- d'autre part à l'existence d'**enjeux**, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur, monétaire ou non) pouvant être affectés par un phénomène.

Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en terme de **vulnérabilité**.

Un **risque majeur** est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité



**On distingue deux grandes catégories de risques majeurs :**

**Les risques naturels** : inondation, tempête, feu de forêt, avalanche, séisme, mouvement de terrain...



**Les risques technologiques** : industriel, transport de matières dangereuses, rupture de barrage, nucléaire ...





# Aléas survenus sur la commune









# Le risque inondation

## Qu'est-ce qu'une inondation ?

L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal. Cette notion recouvre les inondations dues aux crues de rivières, des torrents de montagne et des cours d'eau. L'inondation est un phénomène naturel qui constitue une menace susceptible de provoquer des pertes de vie humaine, le déplacement de populations et des arrêts ou des perturbations d'activités économiques.

## Typologie

### 1 La montée lente des eaux en région de plaine

- Les inondations de plaine

La Gartempe sort de son lit lentement et peut inonder la plaine pendant une période relativement longue.



- Les inondations par remontée de nappe:

Lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que la nappe affleure et qu'une inondation spontanée se produise. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés et peut perdurer.

### 2 Le ruissellement pluvial urbain

- Les crues rapides des bassins périurbains (à proximité d'une ville). L'imperméabilisation du sol (bâtiments, voiries, parkings, etc.) limite l'infiltration des pluies et accentue le ruissellement, ce qui occasionne souvent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales. Il en résulte des écoulements plus ou moins importants et souvent rapides dans les rues.



## Le risque d'inondation dans la commune

Le risque d'inondation provient de la rivière « la Gartempe », il est dû principalement à une augmentation du débit du cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables.

## Historique des principales inondations sur la commune

En 1982, la crue de la Gartempe a atteint 4,95 m. C'est la plus importante connue après les crues de 1896 (5,02 m) et 1927 (5,15 m).

Les repères des plus hautes eaux connues sont des marques qui matérialisent les crues historiques d'un cours d'eau. Témoins des grandes crues passées, ils permettent de faire vivre la mémoire des inondations que le temps peut parfois effacer. Un repère est installé sur le mur au 17 Grand'rue.



### Sur le plan législatif :

*L'établissement des repères de crues s'appuie sur le décret N° 2055-233 du 14 mars 2005 pris pour l'application de l'article L-563-3 du Code de l'environnement et sur l'arrêté du 16 mars 2006 qui définit dans son annexe un modèle des repères de crues paru au bulletin officiel du ministère de l'écologie et du développement durable.*

## Mesures prises par la commune

Travaux d'entretien des berges à la charge du SIAG

### Alerte

Lorsque le niveau d'alerte est atteint, les maires sont informés par le préfet afin qu'ils puissent informer la population et prendre les mesures de protection adaptées.

Les services d'annonce des crues permettent d'exercer une surveillance de la montée des eaux grâce à des stations de mesures consultables sur le site [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr) ou par téléphone au **0825 150 285**



Dans la rue de la chapelle, comme dans d'autres rues inondables, on gravait le niveau des hautes crues sur les pierres des maisons.

Ici, **Georges Barbarin** a laissé son témoignage en écrivant :

« *Gande rivière le 20 octobre 1896* »

(le R fut rajouté plus tard !)



## -Les bons réflexes-



### Avant

- ⇒ Mettre à l'abri les produits sensibles (produits chimiques, d'entretien, et des médicaments) afin d'éviter toute contamination ou pollution.
- ⇒ Sécuriser les réseaux de gaz et d'électricité.
- ⇒ Préparer la mise à l'abri ou l'évacuation. Rester à l'écoute des consignes des autorités publiques et faire une liste de tout le nécessaire qu'il faudra par ailleurs monter à l'étage, pour le cas où les autorités publiques donneraient la consigne de rester dans les étages supérieurs des logements. En cas d'évacuation, se renseigner auprès de sa mairie sur les lieux d'accueil et les itinéraires pour y parvenir. Faire la liste de ce qu'il faut emporter et déterminer les dispositions à prendre pour ses animaux de compagnie.

### Pendant

- ⇒ Si l'eau monte, couper sans attendre les réseaux de gaz, de chauffage et d'électricité.
- ⇒ Ne pas sortir. Vous êtes davantage en sécurité à l'abri. S'installer en hauteur et n'évacuer les lieux qu'en cas de grand danger ou de consignes des autorités publiques.
- ⇒ Intervenir auprès des personnes âgées ou handicapées. Prévenir la mairie si des personnes âgées ou handicapées sont présentes dans votre entourage, elle saura faire le nécessaire pour les protéger au mieux.

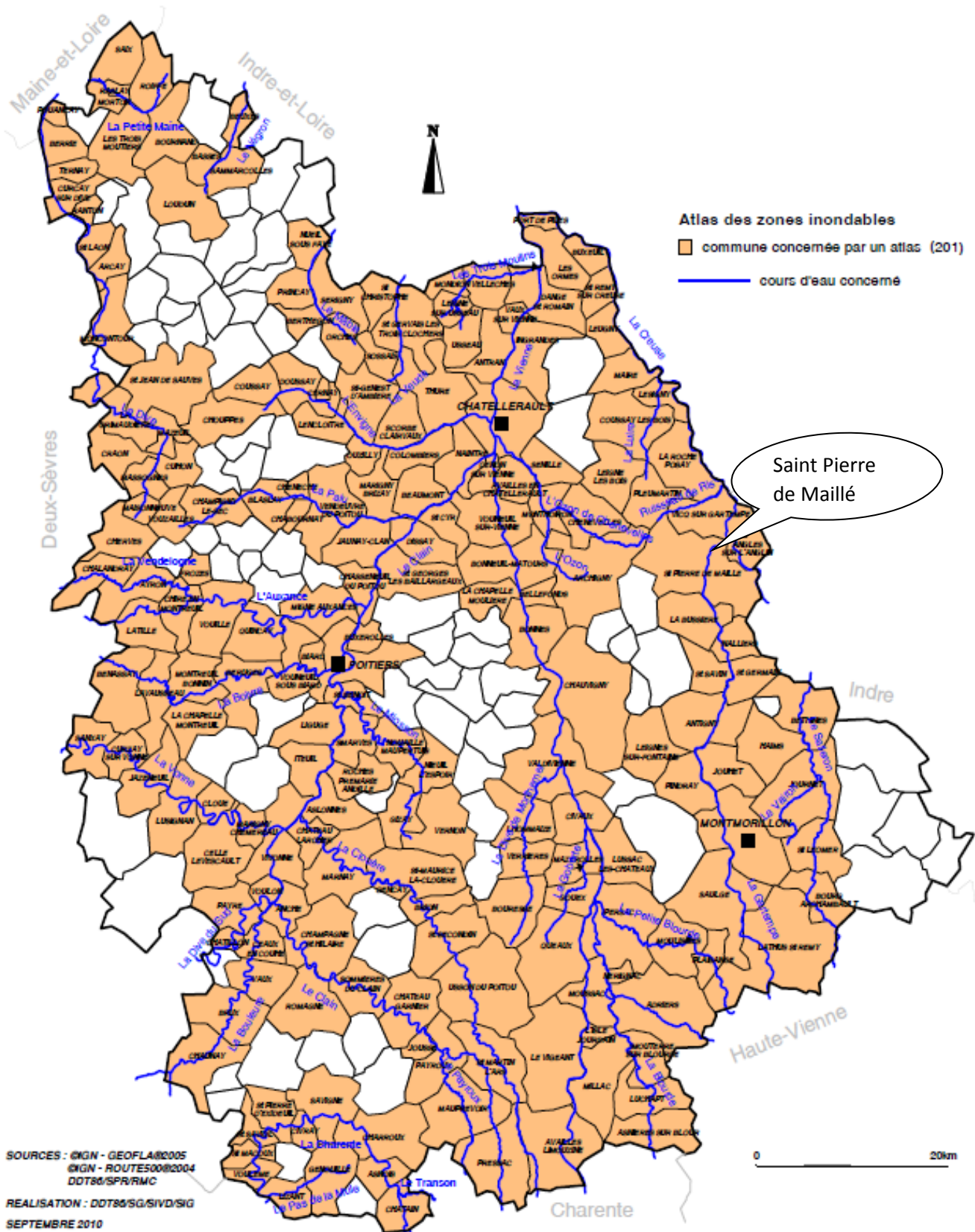
### Après

- ⇒ Une maison qui a été inondée n'est plus saine (murs imbibés d'eau, moisissures...). De plus, l'eau amène souvent des produits dangereux venant de l'extérieur. Il faut la nettoyer, la désinfecter et la faire sécher.
- ⇒ Avant d'utiliser l'eau du robinet pour des usages alimentaires (boisson, préparation des aliments, cuisson...), s'assurer auprès des autorités locales qu'elle soit potable
- ⇒ Jeter tous les aliments qui sont restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur /congélateur hors service.
- ⇒ Veiller aux personnes en difficulté près de chez soi.
- ⇒ Prendre des photos des dégats.
- ⇒ Faire rapidement une déclaration de catastrophe naturelle et contacter son assureur sans tarder.



# Les atlas des zones inondables dans la Vienne

Situation au 1er septembre 2010

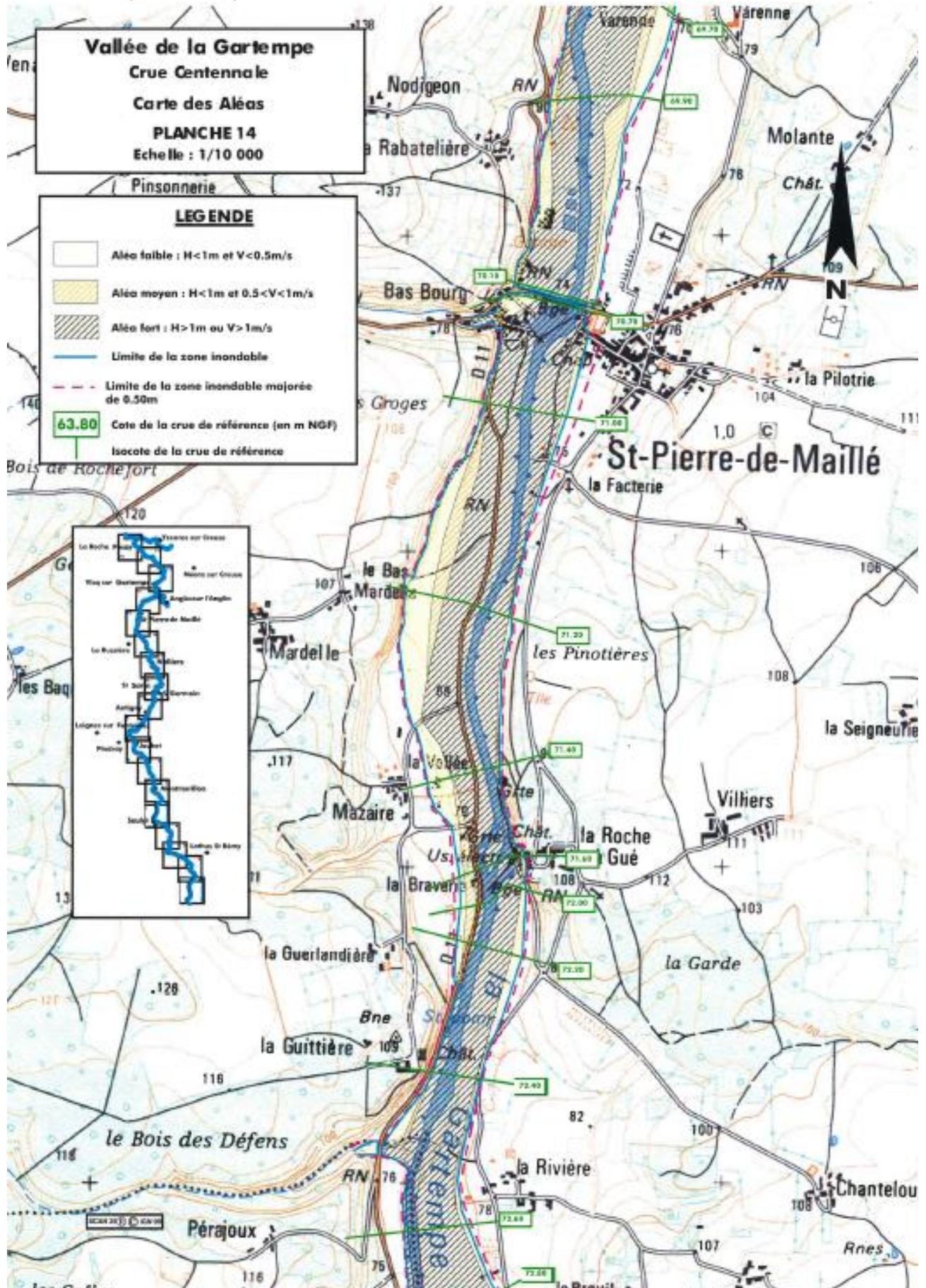


Saint Pierre de Maillé

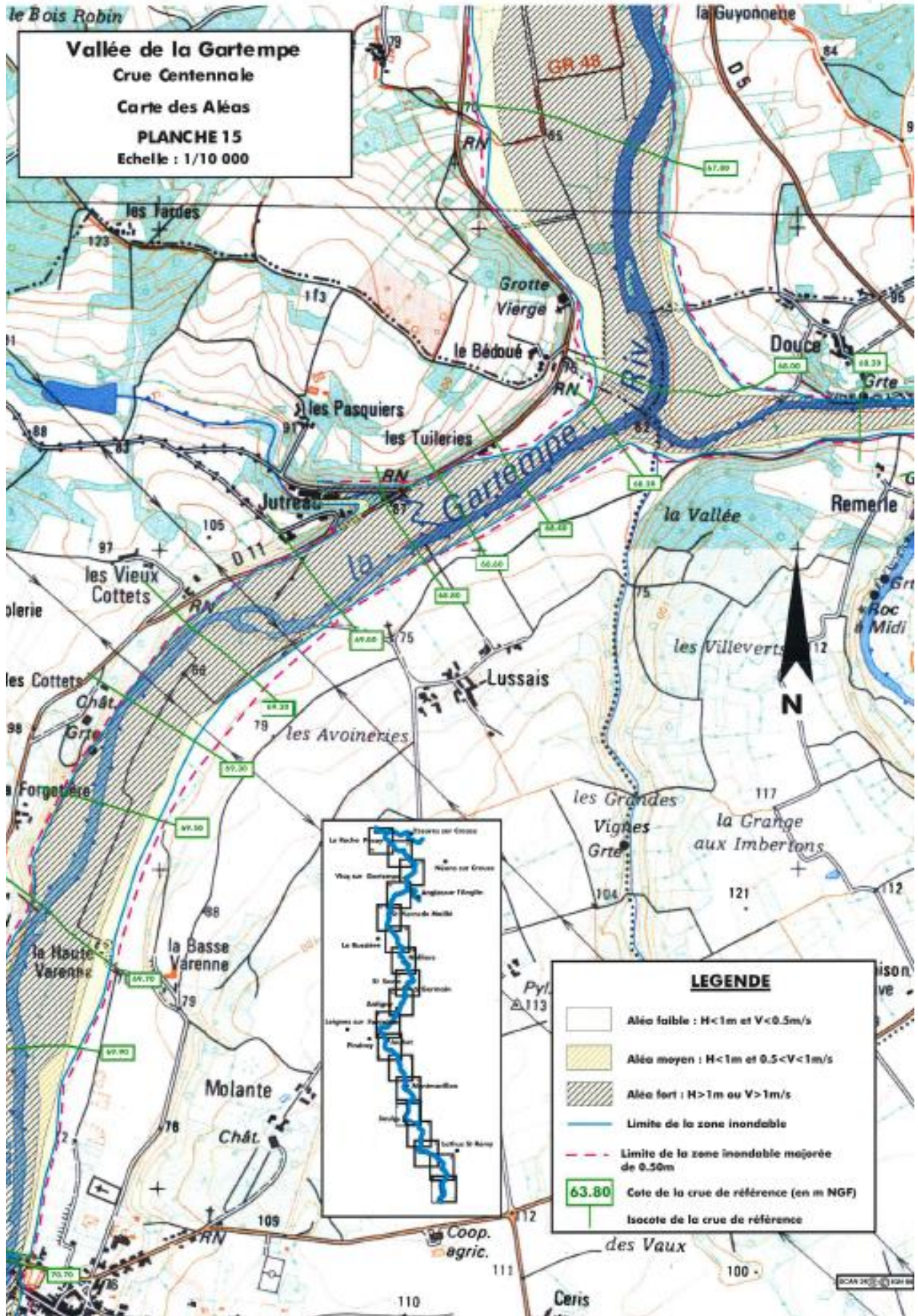
L'atlas des zones inondables vise à donner une information sur les phénomènes historiques et sur les aléas liés aux inondations, à l'échelle de la vallée, sous forme de textes et de cartes. Il concourt ainsi à sensibiliser les élus, décideurs, responsables socio-économiques sur l'étendue et l'importance des inondations et à les responsabiliser quant au rôle qu'ils peuvent ou doivent jouer dans la prévention à l'égard des populations exposées.



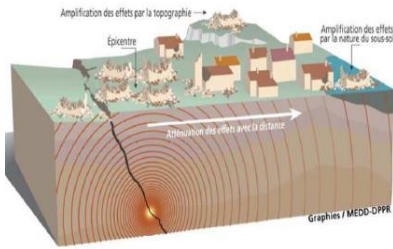
# Étude hydraulique de détermination des zones inondables











# Le risque sismique

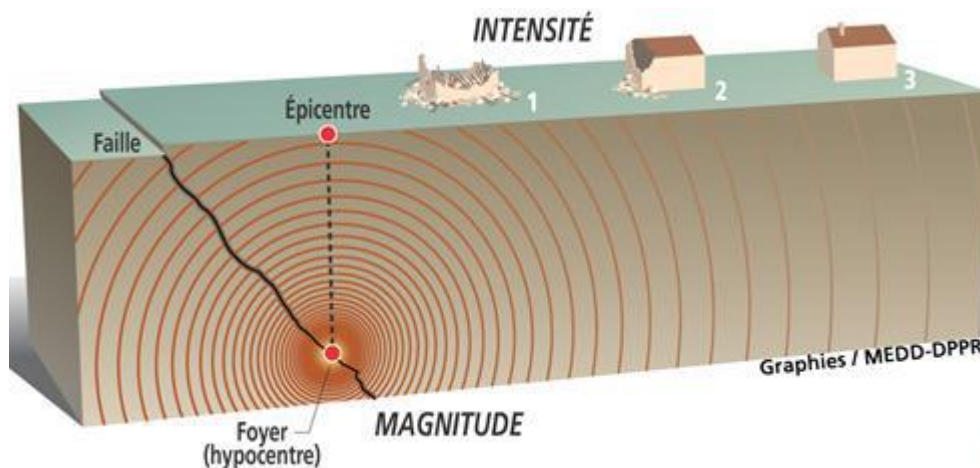


## Qu'est ce qu'un séisme ?

Un séisme ou tremblement de terre est une fracture brutale des roches en profondeur, due à une accumulation d'une grande quantité d'énergie, créant des failles dans le sol et se traduisant en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

Il existe des signes avant-coureurs qui préludent aux séismes :

- variation du champ magnétique local
- augmentation de la circulation des eaux souterraines
- diminution de la résistance des roches
- légères déformations de la surface du sol



Les nouvelles règles de constructions parasismiques, ainsi que le nouveau zonage sismique (qui modifie les articles 563-1 à 8 du Code de l'Environnement) sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2011.

Zone de sismicité	Niveau d'aléa
Zone 1	Très faible
Zone 2	Faible
Zone 3	Modéré
Zone 4	Moyen
Zone 5	Fort

## La réglementation parasismique

La réglementation relative à la prévention du risque sismique a été actualisée avec la parution des décrets n° 2010-1254 et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 modifiant le zonage sismique et les règles de construction parasismique. Cette nouvelle réglementation est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2011.

Les exigences et règles de construction contenues dans cet arrêté sont applicables pour tout permis de construire déposé après le 1<sup>er</sup> Mai 2011.

## **La commune de Saint Pierre de Maillé est exposée à un aléa sismique de 2 -FAIBLE**

### **Historique des principaux séismes du département :**

Les derniers séismes qui ont touchés le département sont tous de magnitude comprise entre 2,5 et 4,1 :

- Localisation de l'épicentre : Brandes du Poitou (Jardres) le 25/04/1970.
- Localisation de l'épicentre : Plaines du Haut Poitou le 17/12/1971.
- Localisation de l'épicentre : Châtelleraudais le 17/03/1972.
- Localisation de l'épicentre : Brandes du Haut Poitou (St Georges les Baillargeaux) le 21/09/1988.
- Localisation de l'épicentre : Châtellerault le 09/09/2005
- Localisation de l'épicentre : Lhonnaizé le 09/09/2013 magnitude 3,1





## -Les Bons Réflexes-

**Le tremblement de terre est un phénomène brutal, aucune prévision n'est opérationnelle actuellement.**

- ⇒ Se mettre à l'abri
- ⇒ Écouter la radio (France Bleu Poitou)
- ⇒ Respecter les consignes

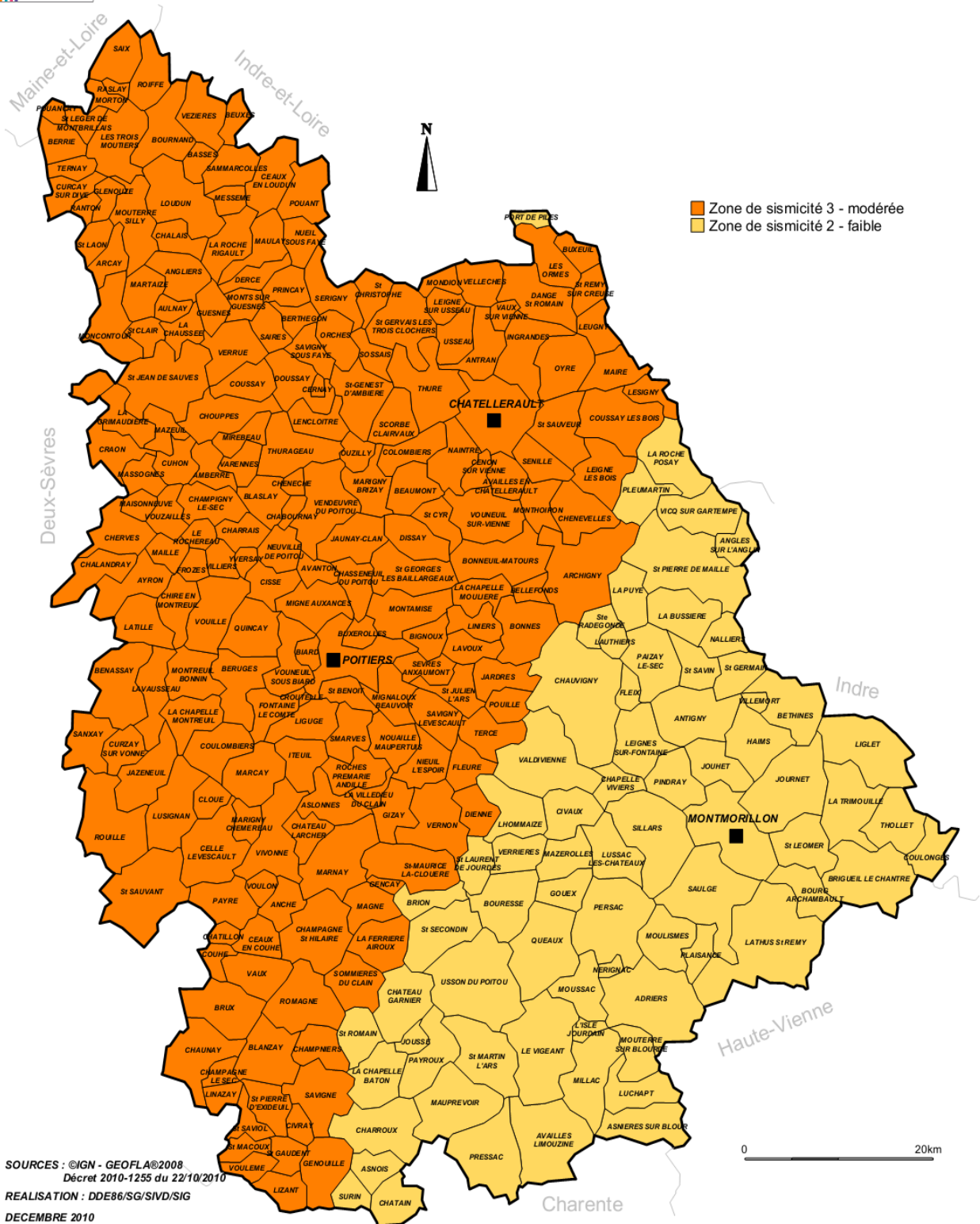
En cas de séisme :

<b>AVANT</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité</li><li>• Fixer les appareils et meubles lourds</li><li>• Préparer un plan de regroupement familial</li></ul>
<b>PENDANT</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rester où l'on est :<ul style="list-style-type: none"><li>- À l'intérieur : se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres</li><li>- À l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures ...)</li><li>- En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses</li></ul></li><li>• Se protéger la tête avec les bras</li><li>• Ne pas allumer de flamme</li></ul>
<b>APRES</b>	<p>Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble</li><li>• Vérifier l'eau, l'électricité : en cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes se sauver et prévenir les autorités</li><li>• Si l'on est bloqué sous des décombres : garder son calme, signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié</li></ul>

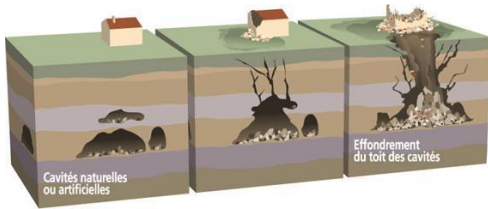


# Zones de sismicité dans la Vienne

## Applicables au 01/05/2011



Délimitation des zones de sismicité conformément au décret 2010-1255 du 22 octobre 2010



# Le risque mouvement de terrain

Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels d'origines très diverses. Annuellement, ils **provoquent en moyenne la mort de 800 à 1 000 personnes dans le monde** et occasionnent des préjudices économiques et des dommages très importants. Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

## ✚ Le glissement de terrain

Il correspond au déplacement de terrains meubles ou rocheux le long d'une surface de rupture.

## ✚ Les chutes de blocs et éboulements

Les éboulements sont des phénomènes rapides ou événementiels mobilisant des éléments rocheux plus ou moins homogènes avec peu de déformation préalable d'une pente abrupte jusqu'à une zone de dépôt.

## ✚ Les effondrements

Un effondrement est un désordre créé par la rupture du toit d'une cavité souterraine (dissolution, mine, carrière...).

Il existe 2 types de cavités :

### ❖ Cavités naturelles

les karsts, gouffres, grottes, etc. ;

les cavités de suffosion ou dissolution (cavités liées à des phénomènes d'érosion interne générées par des circulations d'eau souterraines) ;

### ❖ Cavités anthropiques

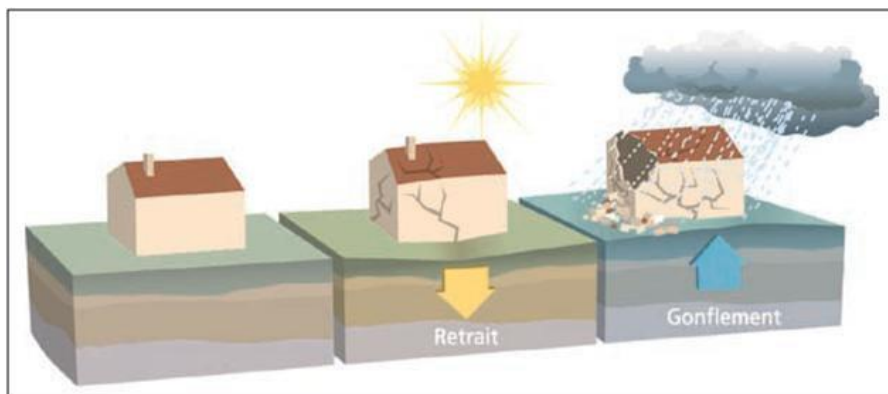
les carrières, les marnières, les caves, les habitations troglodytiques, les ouvrages civils, les ouvrages militaires ...

## ✚ Les tassements par retrait-gonflement des argiles

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des retraits (période sèche) et, peuvent avoir des



conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles et les infrastructures (routes, ouvrages d'assainissement...).



### Informations préventives

Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et très localisés et ne favorisent pas une alerte efficace.

La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

Il appartient donc au maître d'ouvrage d'en tirer parti et affiner l'analyse aux terrains sur lesquels ils envisagent des constructions, afin de concevoir celle-ci en conséquence

#### **✚ Les coulées de boue**

Les coulées de boue constituent le type de glissement de terrain le plus liquide. Dans les régions montagneuses, elles sont souvent provoquées par des pluies torrentielles. Elles peuvent atteindre une vitesse de 90 km/h.

#### **✚ L'érosion des berges**

Une érosion de berges est un phénomène régressif d'ablation de matériaux, dû à l'action d'un écoulement d'eau turbulent (fluvial ou marin).

La commune de SAINT-PIERRE- DE-MAILLE est concernée par les risques :

- D'affaissement et effondrement liés aux cavités souterraines (hors mines)
- D'éboulement, chutes de pierres et de blocs
- Du retrait et gonflement des sols

## Mesures prises par la commune

-Prise en compte du risque dans la carte communale

- Un inventaire des cavités a été réalisé par le BRGM (Bureau de Recherche Géologiques et Minières) en 2011 qui en a répertorié plus de 1300 sur le département de la Vienne et 48 pour la commune de Saint-Pierre-de-Maillé.

### -Les bons réflexes-



En cas d'éboulement, de chutes de pierre, d'effondrements de cavités, de glissement de terrain

<b>Avant</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde</li></ul>
<b>Pendant</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• S'éloigner au plus vite latéralement, ne pas tourner le dos au danger</li><li>• Ne pas Revenir sur ses pas</li><li>• En pas entrer dans un bâtiment endommagé</li></ul>
<b>Après</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Informer les autorités compétentes : maire, police, Gendarmerie, pompiers...</li><li>• Se mettre à disposition des secours</li><li>• Couper les réseaux eau-gaz-électricité</li><li>• Evaluer les dégâts et les dangers</li></ul>

En cas d'argiles gonflantes

<b>Avant</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Informer la mairie de l'apparition de fissures ou d'un affaissement du sol</li></ul>
<b>Pendant</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• S'Éloigner de tout ce qui peut s'effondre</li><li>• Ne pas revenir sur ses pas</li><li>• Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé</li></ul>



## Après

- Couper l'eau, le gaz, et l'électricité
- Écouter la radio
- Sortir rapidement du bâtiment
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, il existe un Plan Particulier de Mise en Sûreté pour leur prise en charge



# Le risque climatique exceptionnel

## Tempête



### Qu'est qu'une tempête ?

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). Le seuil au-delà duquel on parle de tempête est de 89 km/h, correspondant au degré 10 de l'échelle de Beaufort (échelle de classification des vents selon douze degrés, en fonction de leurs effets sur l'environnement). L'essentiel des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan Atlantique, au cours des mois d'automne et d'hiver (on parle de " tempête d'hiver "), progressant à une vitesse moyenne de l'ordre de 50 km/h et pouvant concerner une largeur atteignant 2 000 km.

### Quels sont les risques tempête dans la Vienne ?

L'aléa « tempête » est un aléa fréquent en Poitou-Charente du fait de sa position en façade atlantique. Le Poitou a subi plusieurs tempêtes au cours du 20ème siècle.

Quelques exemples :

Le 09 novembre 1997 : Plusieurs communes situés dans les secteurs de Saint-Sauvant et de Rouillé, ont été touchés par de fortes rafales de vent.

Le 27 décembre 1999 : Elle concernait toutes les communes du département. A Poitiers - Biard, les vents qui ont été enregistrés à 140km/h.

Les 27 et 28 décembre 2010 : la tempête Xynthia a provoqué sur le littoral atlantique une catastrophe particulièrement meurtrière et dévastatrice.

### Principales mesures prises

Dans le cadre des dispositions de gestion de crise météo-France produit deux fois par jour « une carte de vigilance météorologique » pour une diffusion à 6h00 et 16h00 elle est accessible sur le site [www.météo.fr](http://www.météo.fr) ou sur le serveur de Météo-France (information gratuite hors coût de la communication) est le 05 67 22 95 00 ou [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com).

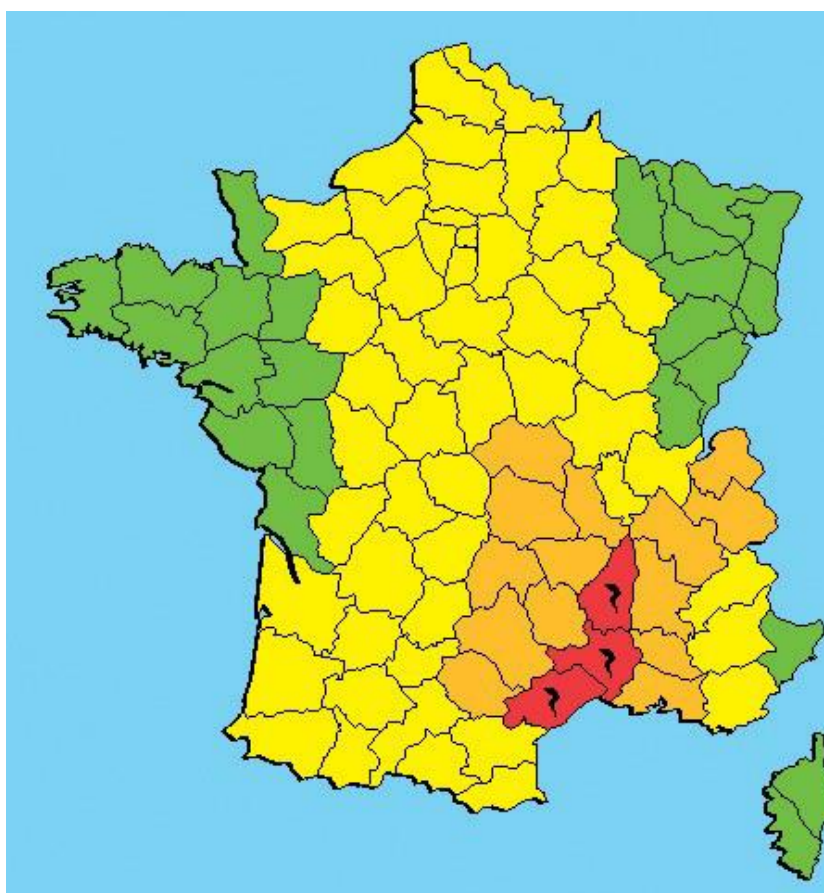
## Quatre couleurs précisent le niveau de vigilance:

**Niveau 1 Vert** : pas de vigilance particulière.

**Niveau 2 Jaune** : soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique et si des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex: chutes de neige, orage d'été) sont prévus, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

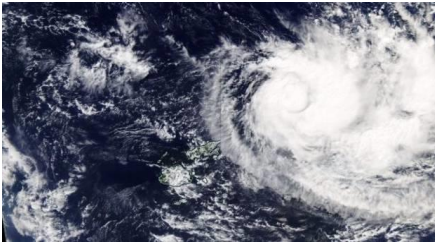
**Niveau 3 Orange** : soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

**Niveau 4 Rouge** : une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.



 Vent violent	 Neige-verglas
 Pluie-inondation	 Grand froid
 Orages	 Avalanches





## -Les bons réflexes-

<b>Avant</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rentrer à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés ( tables, chaises...)</li><li>• Fermer portes, fenêtres et volets</li><li>• Gagner un abri en dur</li><li>• Les agriculteurs rentrent leurs bêtes et leur matériel</li><li>• Prévoir un éclairage de secours et de l'eau potable</li></ul>
<b>Pendant</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Écouter les bulletins météo à la radio (France Bleu Poitou 87.6)</li><li>• Ne sortir en aucun cas</li><li>• Si des orages sont annoncés, débrancher les appareils électriques et l'antenne de télévision, ne pas téléphoner</li><li>• Ne jamais toucher les fils électriques tombés au sol</li><li>• S'informer du niveau d'alerte <a href="http://www.meteofrance.com">www.meteofrance.com</a> ou sur le serveur de Météo-France au 05 67 22 95 00</li></ul>
<b>Après</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aérer, désinfecter et dans la mesure du possible chauffer votre habitation</li><li>• Ne rétablissez l'électricité que sur l'installation sèche et vérifiée</li><li>• Assurez-vous en mairie que l'eau est potable</li><li>• Évaluer les dégâts et se rapprocher de son assureur</li></ul>





# Grand Froid

## Qu'est-ce qu'une vague de froid ?

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.

## Quels sont les risques liés au grand froid ?


Leurs effets sont insidieux et peuvent passer inaperçus. Il faut donc redoubler de vigilance en se protégeant personnellement et en veillant sur les personnes fragiles (personnes âgées, enfants, personnes précaires ou sans domicile). Chaque année des centaines de personnes sont victimes de pathologies provoquées par le froid.


Sont en cause :

- Les maladies liées directement au froid telles que les gelures ou l'hypothermie, responsables de lésions graves, voire mortelles ;
- L'aggravation de maladies préexistantes (notamment cardiaques et respiratoires) ;
- Des effets indirects comme le risque accru d'intoxication au monoxyde de carbone due au dysfonctionnement d'appareils de chauffage (au gaz, au fioul ou au charbon) ou à une utilisation inappropriée d'un moyen de chauffage (chauffage d'appoint utilisé en continu) ou encore lorsque les aérations du logement ont été obstruées.

## Vigilance météorologique








La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

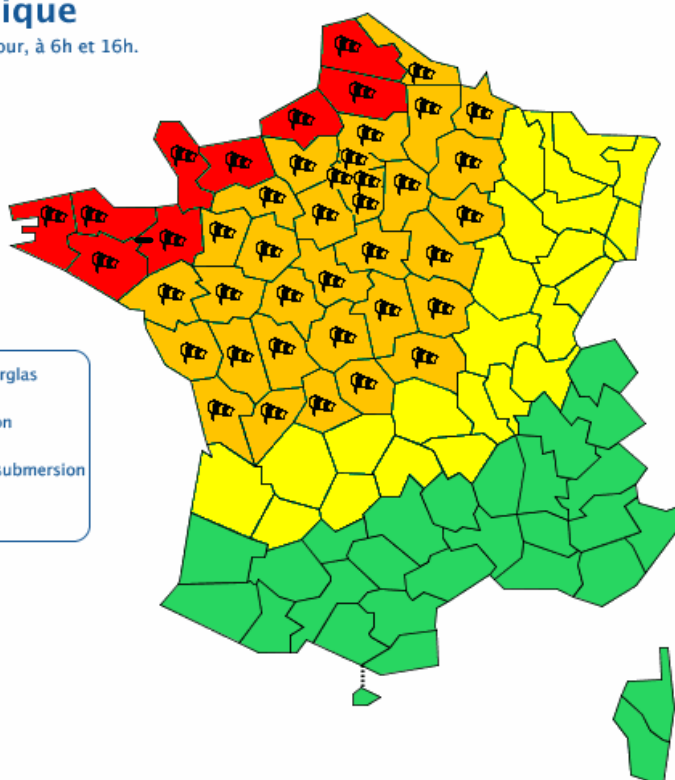
 **Une vigilance absolue s'impose** : des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

 **Soyez très vigilant**, des phénomènes dangereux sont prévus ...

 **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...

 **Pas de vigilance particulière.**

 Vent violent	 Neige-verglas
 Pluie-Inondation	 Inondation
 Orages	 Vagues-submersion
 Canicule	





## ALERTE GRAND FROID

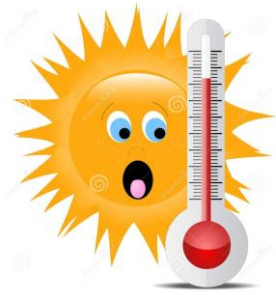
### -Les bons réflexes-

#88366136

<b>Avant</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Afin de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone, vérifier le bon état de marche de son installation de chauffage</li><li>• Prévoir de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations, ou de coupure d'électricité)</li></ul>
<b>Pendant</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, je téléphone au 115</li><li>• Se couvrir suffisamment pour garder son corps à la bonne température</li><li>• Être encore plus attentif avec les enfants et les personnes âgées</li><li>• En période de froid extrême, il faut remettre tout voyage en voiture non indispensable</li><li>• Écouter à la radio les conseils des pouvoirs publics</li><li>• Être en contact régulier avec ses proches notamment les voisins et amis qui sont seuls</li><li>• Ne pas hésiter à contacter sa mairie si on est isolé ou malade</li><li>• Se nourrir convenablement et ne pas boire l'alcool car cela ne réchauffe pas</li></ul>
<b>Après</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Si vous vous sentez fatigué, ne pas hésiter à voir votre médecin traitant</li><li>• En cas d'urgence appeler le centre 15 (SAMU)</li></ul>







# Canicule

## Qu'est-ce qu'une canicule ?

La canicule se définit comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. Dans la Vienne, lorsque les températures se situent à 19°C la nuit et 35°C le jour durant trois jours consécutifs, il peut y avoir un impact sanitaire significatif d'une canicule.

La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

## Quels sont les risques liés à la canicule ?

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications.

Les personnes âgées et les enfants exposés à la chaleur sont particulièrement en danger. Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs. Lorsque l'on est âgé, le corps transpire peu et il a donc du mal à se maintenir à 37°C. C'est pourquoi la température du corps peut alors augmenter : on risque le coup de chaleur (hyperthermie - température supérieure à 40°C avec altération de la conscience).

En ce qui concerne l'enfant et l'adulte, le corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Mais, en conséquence, on perd de l'eau et on risque la déshydratation.



**CANICULE, FORTES CHALEURS**  
ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

**BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU**

**EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15**

En période de canicule, il y a **des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte?**

Crampes

Fatigue inhabituelle

Maux de tête

Fièvre > 38°C

Vertiges / Nausées

Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, **appelez le 15.**

En période de canicule, **quels sont les bons gestes?**

**JE BOIS RÉGULIÈREMENT DE L'EAU**

Je mouille mon corps et je me ventile

Je mange en quantité suffisante

Je n'ai pas bu d'alcool

J'évite les efforts physiques

Je maintiens ma maison au frais : je ferme les volets le jour

Je ne bois pas d'alcool

Je donne et je prends des nouvelles de mes proches

**BON À SAVOIR**

À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

**ATTENTION**

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.



## -Les bons réflexes-

<b>Avant</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les personnes âgées, isolées ou handicapées peuvent se faire connaître auprès des services municipaux</li><li>• S'organiser avec les membres de sa famille, ses voisins pour rester en contact tous les jours avec les personnes âgées, isolées ou fragiles</li><li>• Écouter les bulletins météo à la radio</li></ul>
<b>Après</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mouiller sa peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation</li><li>• Boire environ 1.5 l d'eau par jour : ne pas hésiter à prendre de l'eau sous forme solide en consommant des fruits voire de l'eau gélifiée</li><li>• Ne pas consommer d'alcool, ni de boissons à forte teneur en caféine ou en sucre</li><li>• Manger normalement même en l'absence de sensation de faim</li><li>• Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur</li><li>• Passer plusieurs heures par jour dans un endroit frais et climatisé</li><li>• Ne pas sortir aux heures les plus chaudes de la journée ( 11h à 21 h)</li><li>• Donner de ses nouvelles à son entourage et ne pas hésiter à voir médecin traitant ou à demander de l'aide à ses voisins dès que cela nécessaire</li><li>• Contacter le SAMU en appelant le 15 en cas d'urgence</li></ul>
<b>Après</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Si l'on ressent le moindre inconfort, ne pas hésiter à demander de l'aide à ses voisins et si nécessaire, à contacter son médecin traitant ou le centre (SAMU) 15 en cas d'urgence</li></ul>



# Le risque transport de matières dangereuses

## Qu'est-ce que le risque de transport de matières dangereuses ?

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières, essentiellement par voies routière, ferroviaire ou de canalisation. Le TMD ne concerne pas que les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'évènement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

## Les principaux dangers liés aux TMD sont :

- 1) **explosion** qui peut être occasionnée par un choc avec production d'étincelles ;
- 2) **incendie** qui peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule ;
- 3) **pollution du sol et/ou des eaux** due à une fuite de produit liquide ;
- 4) **nuage toxique** qui peut provenir d'une fuite de produit toxique en phase gazeuse ou résulter d'une combustion ;

**La commune peut être concernée par le risque transport de matières dangereuses sur l'ensemble de son réseau routier.**

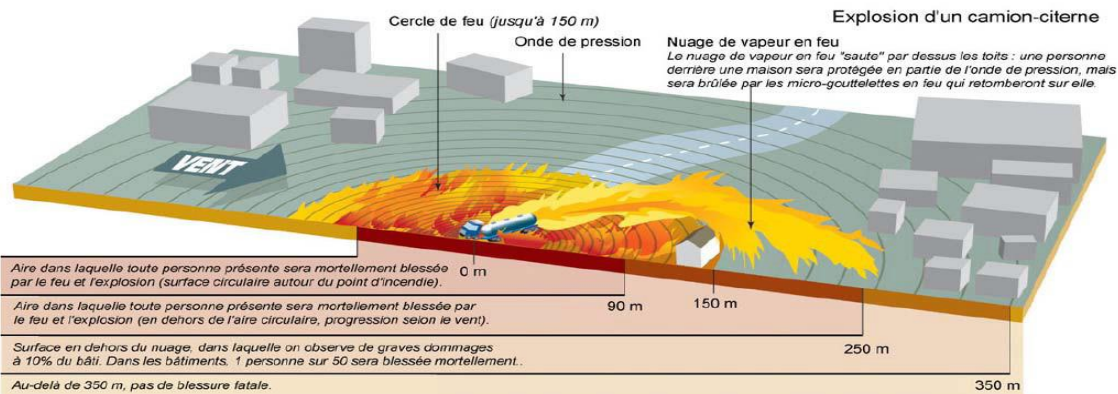
## Mesures préventives sur la commune

Une réglementation rigoureuse existe:

- Pour le conditionnement des produits,
- Pour l'équipement des véhicules de transport,
- Pour les conditions de circulation et de stationnement,
- Pour l'affichage informatif sur les matières transportées et la définition du risque encouru,
- Pour la formation des chauffeurs,
- Pour les conditions de conduite,
- Pour l'agrément et la certification des entreprises assurant le transport,
- Plan de secours spécialisé spécifique au transport de matières dangereuses réalisé par le Préfet.



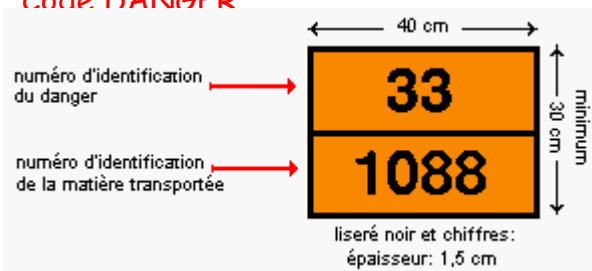
## Quels sont les risques pour la population ?



## Étiquetage et signalisation des TMD

Une signalisation spécifique s'applique à tous les moyens de transport : routier (camion, citerne...), ferroviaire (wagon, container...). En fonction des quantités transportées, le véhicule doit être signalé soit par des plaques oranges réfléchissantes placées à l'avant et à l'arrière ou sur les côtés du moyen de transport considéré, soit par une plaque orange réfléchissante indiquant le code matière et le code danger. Cela permet de connaître rapidement les principaux dangers présentés par la matière transportée. Si la quantité transportée est telle que le transporteur doit faire apparaître sur son véhicule le code matière et le code danger de la marchandise transportée, il doit alors apposer également les pictogrammes des principaux dangers.

### Code DANGFR



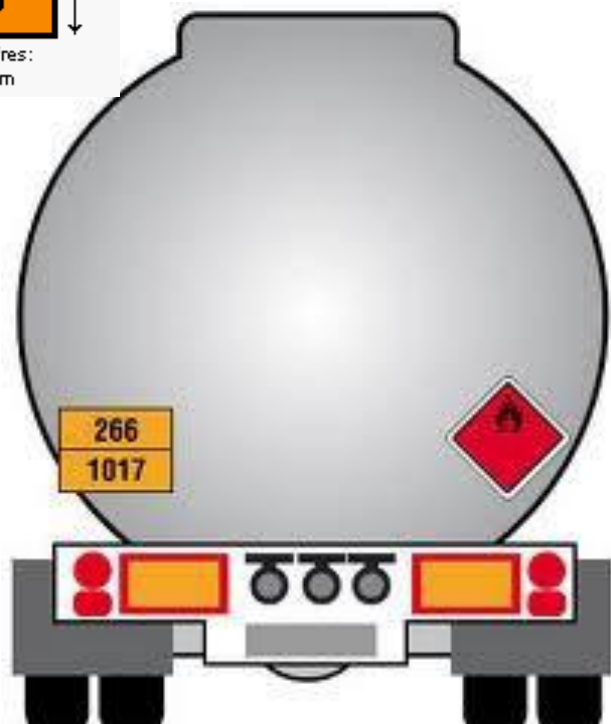
### Symbole DANGER



Matière radioactive



Danger de feu (matière solide)





Véhicules transportant des produits explosifs ou facilement inflammables



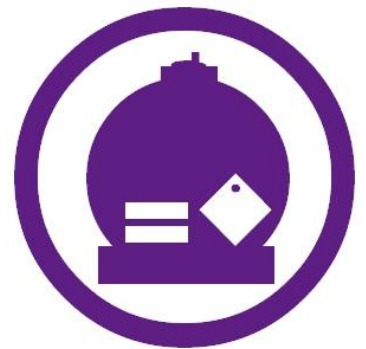
Véhicules transportant des produits de nature à polluer les eaux



Véhicules transportant des matières dangereuses

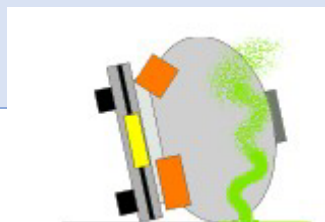
**Les règles de circulation** : certaines restrictions de vitesse et d'utilisation du réseau routier sont mises en place. En effet, les tunnels ou les centres villes sont souvent interdits à la circulation des camions transportant des matières dangereuses.

De même, lors des grands départs en vacances, la circulation de tous les véhicules non légers est interdite. La plupart des accidents de TMD sur route sont déclenchés par la collision avec un autre usager de la route.



## -Les bons réflexes-

<b>Avant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques par la ou les matières transportées</li> </ul>
<b>Pendant</b>	<p><u>Si l'on est témoin d'un accident TMD :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger pour éviter un sur accident,</li> <li>• baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée</li> <li>• et faire éloigner les personnes à proximité</li> <li>• ne pas fumer</li> </ul> <p><u>Dans le message d'alerte, préciser :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lieu exact</li> <li>• Le moyen de transport</li> <li>• La présence de victime ou non</li> <li>• La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement...</li> <li>• Le cas échéant : le numéro du produit et le code danger</li> </ul>



	<p><u>En cas de fuite de produit :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ne pas toucher, ou entrer en contact avec le produit</li><li>• Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique</li><li>• Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner</li><li>• Dans tous les cas : se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.</li></ul>
<b>Après</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée à la radio</li></ul>





# L'alerte



## A quoi servent les sirènes?

A vous avertir que vous êtes exposés à un danger immédiat: nuage toxique, accident nucléaire, tempête, inondation....

A permettre à chacun de prendre immédiatement les mesures de protection.

L'alerte est ensuite confirmée par la radio ou la télévision.

## Le signal national d'alerte

Le signal national d'alerte est un signal spécifique émis par une sirène. Il ne renseigne pas sur la nature du danger, car le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence.

Le signal national d'alerte permet d'avertir les populations, de jour comme de nuit, d'un danger immédiat pour qu'elles prennent les mesures de sauvegarde appropriées.

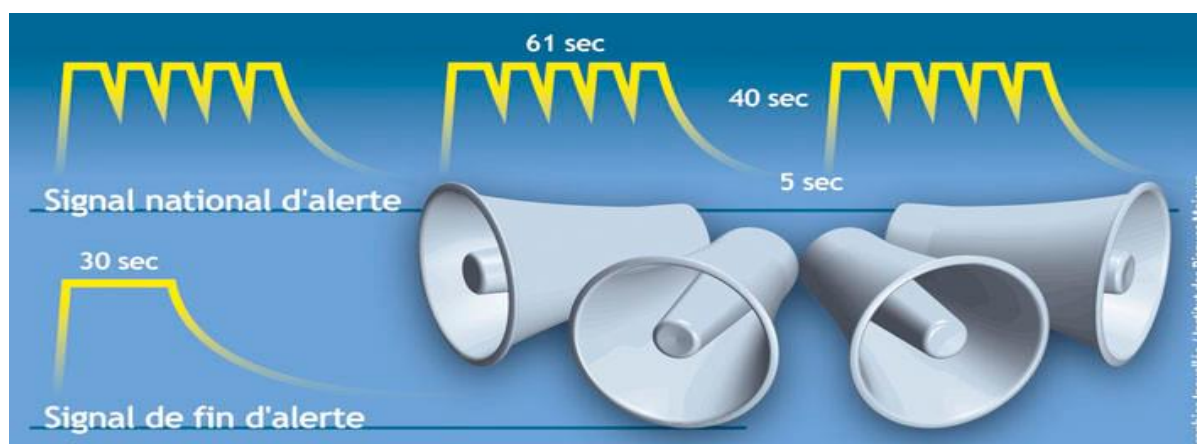
Il est diffusé par les 4 500 sirènes du réseau national d'alerte (RNA), hérité de la seconde guerre mondiale et conçu initialement pour alerter les populations d'une menace aérienne.

## Comment le reconnaître?

La France a défini un signal unique à l'échelon national (voir le décret du 28 mars 2007).

Les sirènes émettent un signal composé de trois séquences d'une minute 41 secondes, séparées par un silence de cinq secondes.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.



## Concernant notre commune:

La population sera alertée par les services municipaux, les sapeurs pompiers et/ou la Gendarmerie nationale (soit par téléphone, soit par le porte à porte soit au moyen de porte-voix)

LORSQUE L'ALERTE RETENTIT, dans tous les cas :



**NE PAS TÉLÉPHONER**

(sauf pour donner l'alerte au 18 17 112)

Le réseau téléphonique doit être disponible pour les services de secours



**NE PAS ALLER CHERCHER SES ENFANTS A L'ÉCOLE** ou

Les enseignants sont là pour assurer leur sécurité. Ils sont formés pour appliquer le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) en cas d'alerte ou le protocole de mise en sécurité pour les établissement d'accueil de jeunes enfants (AEJE)



**ÉCOUTER LA RADIO**

France Bleu Poitou

France Inter

France Info



**COUPER LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ**

**RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DONNÉES PAR LES AUTORITÉS**



## En cas d'évacuation

**Si l'évacuation de la population est décidée, le point de regroupement et d'hébergement suivant est prévu :  
Salle des Fêtes - Avenue du Général de Gaulle**

### COMMENT SE PRÉPARER

Les équipements minimum à conserver en permanence à la portée de la main :

- 1 radio portable avec piles,
- 1 lampe torche avec piles,
- des bouteilles d'eau potable,
- Les papiers personnels,
- 1 trousse de pharmacie, et les médicaments urgents,
- des couvertures, et des vêtements de rechange,
- du matériel de confinement (rouleaux adhésifs large, serpillère, coton hydrophile ...)
- prendre des photos des biens (sinistrés au non) cela vous aidera pour vos démarches avec vos assureurs



### SI L'ON VOUS DEMANDE D'EVACUER

- Coupez l'eau, électricité et le gaz avant de quitter votre domicile.
- Fermer et verrouillez toutes les fenêtres et les portes donnant sur l'extérieur, sauf consigne contraire.
- Emportez vos petits objets de valeur et vos papiers, sans vous encombrer indument.
- Emportez avec vous vos animaux de compagnie.
- Verrouillez votre domicile et n'oubliez pas d'emporter la clé avec vous.
- Dirigez vous vers le point de ralliement indiqué par les autorités en respectant l'itinéraire conseillé.
- Ne prenez pas de raccourci, car certaines routes peuvent être impraticables ou dangereuses.
- Si vous allez dans un centre d'évacuation, signez le registre d'inscription afin que l'on puisse vous joindre ou vous réunir avec les membres de votre famille.



